

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 14472 Numéro SIREN : 812 294 536 Nom ou dénomination : 39 PERGO 1
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2024 sous le numéro de dépôt 64980

Désignation de l'entreprise : 39PERGOI
Adresse de l'entreprise : 39 Pergolèse 75116 PARIS
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12
Durée de l'exercice précédent : 12
Numéro SIRET : 81229453600022 Néant ☐

Exercice N, clos le :
31/12/2023

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	2 560 865
ACTIF CIRCULANT	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 303
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières *	BH	BI	
	TOTAL (II)	BJ	BK	2 562 168
	STOCKS *			
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CRÉANCES			
ACTIF CIRCULANT	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	60 688
	Autres créances (3)	BZ	CA	10 464
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	47 094
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	9 040
	TOTAL (III)	CJ	CK	127 287
	Comptes de régularisation			
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
ACTIF CIRCULANT	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	2 689 456

Renvois : (1) Dont droit au bail

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes

CP

(3) Part à plus d'un an

CR

Clause de réserve

Immobilisations

Stocks

Créances

certifié conforme



Designation de l'entreprise : 39PERGO1		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 900)	DA	3 900
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	77 199
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	36 083
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		DL	117 183
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 536 951
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	18 400
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 400
	Dettes fiscales et sociales	DY	8 521
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	EB		
	EC	2 572 273	
	ED		
	EE	2 689 456	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	231 007
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		39PERGO1		Néant		*		
		Exercice N						
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * Services *	FD		FE		FF		
		FG	313 766	FH		FI	313 766	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	313 766	FK		FL	313 766	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	313 768
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	50 214	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	25 014	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations { Sur actif circulant : dotations aux provisions *	- dotations aux amortissements *				GA	151 672	
		dont montant de l'amortissement du fonds de commerce				HS		
		- dotations aux provisions *				GB		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC			
	Autres charges (12)					GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	0
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	226 900
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GG	86 867	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL		
	Différences positives de change					GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN		
Total des produits financiers (V)						GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GP		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ		
	Différences négatives de change					GR	40 152	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS		
	Total des charges financières (VI)					GT		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	40 152	
						GV	-40 152	

certifié conforme

Désignation de l'entreprise : 39PERGOI		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices *		HK	10 632	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + V + VII)		HL	313 768	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX + X)		HM	277 684	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)		HN	36 083	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	Crédit-bail mobilier *	HP	
		Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art. 217 octies)	IC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) () (dont montant des cotis. sociales obligatoires hors CSG/RDS A5)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisation complémentaires personnelles	Facultative A6	Obligatoires A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

logiciel MTA2

Désignation de l'entreprise		39PERGO1		Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				Censuées à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créances, apports et versements d'un poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ	3 786 927	KK	KL
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KN	KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	M2		KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KS		KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *		KV	1 950	KW	KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	3 788 877	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8A		8T
		Autres participations		8U		8V		8W
Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V	
TOTAL IV		LQ		LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	3 788 877	ØH		ØJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * au début de l'exercice		
		par versements de poste à poste		par transfert à des titres de même nature ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	3 786 927	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MO		ME		MF	
		Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN	1 950	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		IY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	3 788 877	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		ØY		ØW
		Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ
Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F		2G	
TOTAL IV			13		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		ØK		ØL	3 788 877	ØM	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis 2024

Exercice clos le 31/12/2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise 39PERGO1

Néant ☐

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5] (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6 AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2024

Désignation de l'entreprise		39PERGO1		Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	1 074 584	PN	151 477	PO		PQ	1 226 061
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	451	QE	195	QF		QG	646
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	1 075 036	QV	151 672	QW		QX	1 226 708
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 075 036	ØP	151 672	ØQ		ØR	1 226 708
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	S8	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immo.	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et Inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL III									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non vendu (NP + NQ + NR)	NW	Total général non vendu (NS + NT + NU)		NY	Total général non vendu II (NW + NY)		NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	

Désignation de l'entreprise		39PERGO1		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art.237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art.39 quinquies M du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2024

Désignation de l'entreprise		39PERGO1		Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	60 688		60 688					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)		UO								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	8 409		8 409					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 055		2 055					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	9 040		9 040					
	TOTAUX		VT	80 193	VU	80 193	VV				
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2 536 951		195 685		1 219 971			1 121 294	
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	18 400		18 400						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	8 400		8 400						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
États et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 521		8 521						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 572 273	VZ	231 007		1 219 971			1 121 294	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	192 735		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.					

Désignation de l'entreprise		39PERGO1		Néant ☐		Exercice N clos le :		
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)				ET		31/12/2023		
1. REINTEGRATIONS		BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA 36 083		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Résumés et en du travail de l'exploitant ou des associés (entreprise à l'IR)					WB		
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements successoraux et autres amortissements non déductibles		WE	XE	
	Autres charges et dépenses exceptionnelles (art. 39-0 du CGI)		WF	Taux sur les véhicules de sociétés (entreprises à l'IR)		WG		
	Frais de loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de loyers d'option		RA	Part des loyers dépenses de réintégration (art. 239-0 du CGI)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des écarts et territoires non concernés non déductibles		XX	XW	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI					XY		
	Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2037-MDT-10)					I7 10 632		
	Quote-part		Bénéfices répartis par une société de personnes ou en GIE		WL	K7		
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs		- Imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)		I8				
		- Imposées au taux de 0 %		ZM				
		- Plus-values nettes à court terme		WN				
		- Plus-values soumises au régime des plus-values		WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts exorbitants (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises "actives" (art. 212 du C.G.I.)		SW	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB	
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
TOTAL 1						WR 59 529		
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'I.R.)				WV		
		- Imposées au taux de 0 %				WH		
		- Imposées au taux de 19 %				WP		
		- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
		- Imputées sur les déficits antérieurs				XB		
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales : Produit net des actions et parts d'intérêts :		(		quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		ZA	XA
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY	
Majoration d'amortissement *						XD		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations (art. 213 du CGI)	Entreprises nouvelles (art. 213-0 du CGI)	K9	Entreprises nouvelles (art. 213-0 du CGI)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 213-0 du CGI)	L5	XF
		213-0 (art. 213-0 du CGI)	BY	S.I.C. (art. 213-0 du CGI)	K3	Taux de restructuration de la dette (art. 213-0 du CGI)	PA	
		Exonération de l'impôt sur le revenu (art. 213-0 du CGI)	PP	Exonération de l'impôt sur le revenu (art. 213-0 du CGI)	1F	Taux de restructuration de la dette (art. 213-0 du CGI)	XC	
		Zone de revitalisation rurale	PC	Zone de revitalisation rurale	PC	Taux de restructuration de la dette (art. 213-0 du CGI)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelles (art. 39 des lois)		X9	Dont déduction exceptionnelles (art. 39 des lois)		YH	XG	
	Dont déduction exceptionnelles (art. 39 des lois A)		YA	Dont déduction exceptionnelles (art. 39 des lois C)		YC		
	Dont déduction exceptionnelles (art. 39 des lois B)		YB	Dont déduction exceptionnelles (art. 39 des lois D)		YD		
	Dont déduction exceptionnelles (art. 39 des lois E)		YE	Dont déduction exceptionnelles (art. 39 des lois F)		YF		
	Dont déduction exceptionnelles (art. 39 des lois G)		YG	Dont déduction exceptionnelles (art. 39 des lois H)		YH		
	Dont déduction exceptionnelles (art. 39 des lois I)		YI	Dont déduction exceptionnelles (art. 39 des lois J)		YJ		
Deductions des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
TOTAL II						XH		
III. RÉSULTAT FISCAL								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						XI 59 529		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						ZL		

39PERGO1

Clôture au: 31/12/2023

39PERGO1

Clôture au: 31/12/2023

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS
A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2024

Désignation de l'entreprise 39PERGOI				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restants à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit	K4bis		Nbr d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restants à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL. 1° du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes, non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciations *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :			Ligne WI		Ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2024

Désignation de l'entreprise : 39PERGO1				Néant ☐						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	28 110	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	49 089		ZD					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes Autres répartitions	ZE				
					Autres répartitions	ZF				
	TOTAL I	0F	77 199		Report à nouveau	ZG	77 199			
				(NB: le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	77 199	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ			
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR			
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT			
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	22 031		
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	6 644		
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV			
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	21 537		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	50 214		
	Taxes professionnelles*, CFE, CVAE						YW	466		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	24 548		
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	25 014		
T. V. A.	Montant de la TVA collectée						YY	61 116		
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	700		
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS au titre de l'année)*						0B			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S			
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société						ZK	%		
	Numéro de centre agréé *		XP		- Filiales et participations : (liste au 1059-G prévu par art. 38 de l'ann. III au CGI)		Si oui, cocher 1 si non 0	ZR		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG			
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH			
GIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : 39PERGO1					Néant ☐ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franc d'impôt *	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Pris de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)	
⑦	⑧	⑨	⑩	19 %	15 % ou 12,8 %		0 %
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
		CADRE A : plus ou moins-values nettes à court terme (Total siglé des lignes 1 à 20 de la colonne 9)					
	CADRE B : plus ou moins-values nettes à long terme (Total siglé des lignes 1 à 20 de la colonne 10)	(A)	(B)	(C)			
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (colonne 11)		(B) (Ventilation par taux)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis A, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 39PERGOI

Formulaire déposé au titre de l'IR

EJ

Neant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre 8)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

Désignation de l'entreprise : 39PERGO1

Néant ☐*

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8% ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a series-0 bis du CGI) ③*Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a series-0 du CGI) ④*

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D 2024

Désignation de l'entreprise : 39PERGO1		Néant ☐ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

39PERGO1		Néant ☐	
Désignation de l'entreprise :			
Exercice ouvert le :	01/01/2023	et clos le :	31/12/2023
		Données en nombre de mois :	12
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		
	Dont apprentis	YF	
	Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		313 766
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	OL		
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX		313 766
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		1
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		50 214
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		50 214
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG		263 553
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF	SA		263 553
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		313 766
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	du	01/01/2023	au 31/12/2023
Date de cessation	HR		

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portée en ligne 01

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

8122945360022

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

39PERGOI

ADRESSE (voie)

39

Pergolèse

CODE POSTAL

75116

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

7

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

78

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

WOLFER

Prénom(s)

Michel

Nom marital

% de détention

15.38

Nb de parts ou actions

12

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

56

Voie

de Maubeuge

Code Postal

75009

Commune

PARIS

Pays

FR

Titre (2)

Nom patronymique

HERTSLET

Prénom(s)

Michael

Nom marital

% de détention

7.69

Nb de parts ou actions

6

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

1

Voie

Mehul

Code Postal

75002

Commune

PARIS

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
ANNEXE SUPPLEMENTAIRE

N° 2059F 2024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

39PERGOI

N° STRET

81229453600022

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)		Nom patronymique	HEINTZ	Prénom(s)	Dominique		
	Nom marital			% de détention	15.38	Nb de parts ou actions	12
Naissance	Date		N° Département		Commune		Pays
Adresse	N°	4	Voie	Michel Ange			
	Code Postal	75016	Commune	PARIS		Pays	FR

Titre (2)		Nom patronymique	GASTEBOIS	Prénom(s)	Pascal		
	Nom marital			% de détention	15.38	Nb de parts ou actions	12
Naissance	Date		N° Département		Commune		Pays
Adresse	N°	13	Voie	des Martyrs			
	Code Postal	75009	Commune	PARIS		Pays	

Titre (2)		Nom patronymique	DESHAYES	Prénom(s)	Beatrice		
	Nom marital			% de détention	15.38	Nb de parts ou actions	12
Naissance	Date		N° Département		Commune		Pays
Adresse	N°	3	Voie	Victor Hugo			
	Code Postal	78000	Commune	VERSAILLES		Pays	FR

Titre (2)		Nom patronymique	CHAPOULLIE	Prénom(s)	Christophe		
	Nom marital			% de détention	15.38	Nb de parts ou actions	12
Naissance	Date		N° Département		Commune		Pays
Adresse	N°	24	Voie	du Général Catroux			
	Code Postal	75017	Commune	PARIS		Pays	FR

Titre (2)		Nom patronymique	BAUMAN	Prénom(s)	Fabrice		
	Nom marital			% de détention	15.38	Nb de parts ou actions	12
Naissance	Date		N° Département		Commune		Pays
Adresse	N°	37	Voie	Molière			
	Code Postal	78170	Commune	LA CELLE ST CLOUD		Pays	FR

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)			
	Nom marital			% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance	Date		N° Département		Commune		Pays
Adresse	N°		Voie				
	Code Postal		Commune			Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)			
	Nom marital			% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance	Date		N° Département		Commune		Pays
Adresse	N°		Voie				
	Code Postal		Commune			Pays	

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit
ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

81229453600022

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

39PERGOI

ADRESSE (voie)

39 Pergolèse

CODE POSTAL

75116

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

PS

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 2024

Formulaire abilité par l'art. 223 du Code Général des Impôts

Exercice ouvert le 01/01/2023 Et clos le 31/12/2023		Régime simplifié d'imposition ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐		Régime réel normal ☒
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐		
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐		
A IDENTIFICATION 39PERGOI		Adresse du siège social
Désignation, SIRET, Adresse de la société : 39 Pergolèse 75116 PARIS 81229453600022		
Ancienne adresse : (en cas de changement)		B ACTIVITE
		Activités exercées : Gestion Bien Immobilier
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
RÉGIME FISCAL DES GROUPES		
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A et U du CGI)		
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :		
SIRET		
C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 9)		
1. Résultat fiscal		
Bénéfice imposable au taux normal 17 029 Déficit		
Bénéfice imposable à 15% 42 500 Résultats nets de cession/concession/non-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		
2. Plus-values		
PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quinquies)		
Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0%		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur ☐ Zone de développement prioritaire Art. 44 septies ☐		
Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies ☐ Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense Art. 44 terdecies ☐		
Sociétés d'investissement immobiliers cotées ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies ☐ Au lieu d'imposition ☐		
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies ☐ Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré ☐ PV exonérées relevant du taux à 15% ☐		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art 244 quater W du CGI) (cocher la case) ☐		
D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2045)		
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la déduction d'un certificat de crédit d'impôt		
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt repris en loi de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité		
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2045)		
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,3%		
F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE		
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%		
G - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cb/CAC4 (cf. notice de la déclaration 2045)		
Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration ☐ Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe ☐		
Nom et adresse de l'entreprise du groupe désigné pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe		
Nom et adresse de la société tête de groupe		
Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2238 SD, indiquer l'état de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays		
H - COMPTABILITE INFORMATISEE		
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☒ OUI ☐ NON Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE		
ECF : ☐ Désignation du prestataire :		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		
Nom et adresse du conseil :		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		
Identité du déclarant :		
N° d'agrément du CGA : Date : 30042024 Lieu : Paris		
Qualité et nom du déclarant :		

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 Bis 2024

Désignation de l'entreprise 39PERGOI

et Date de clôture de l'exercice 31/12/2023

K – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

L – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise : 39PERGO1

du : 01/01/2023

Adresse : 39 Pergolèse

75116

PARIS

au : 31/12/2023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire
Mme CHAPOULLIE Florence
Présidente

À Paris le 30/04/2024

Signature :

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité

Article 2038A du CGI

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		39PERGO1		
N° d'identification (SIRET)		81229453600022	Exercice social	31/12/2023
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (2)				
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (3)				
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (4)				
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B (1) - [(2)+(3)+(4)]				
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.				

39 PERGO 1
Société par actions simplifiée au capital de 3.900 euros
Siège social : 39, rue Pergolèse – 75116 Paris

R.C.S. Paris 812 294 536

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 6 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le six mai,
à dix heures,

Les actionnaires de la société 39 PERGO 1 se sont réunis au siège social en Assemblée Générale.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

Monsieur Michael HERTSLET est désigné Président de Séance.

Il dépose sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires les documents suivants :

- La feuille de présence ;
- Le rapport de gestion de la Présidente ;
- Le rapport de la Présidente sur les conventions visées à l'article L 227-10 et suivants du code de commerce ;

Les actionnaires présents, représentant l'intégralité du capital social de la société, renoncent expressément à toute forme de délai de convocation de la présente Assemblée.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente Assemblée :

1. Lecture du rapport de la Présidente sur la gestion et les opérations sociales de l'exercice clos le 31 décembre 2023
2. Lecture du rapport de la Président sur les opérations visées à l'article L 227-10 et suivants du code de commerce
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
4. Quitus à la Présidente
5. Examen et, le cas échéant, approbation des conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du code de commerce
6. Pouvoirs

Monsieur HERTSLET déclare l'Assemblée ouverte.

Il constate que l'intégralité du capital social est représentée par les actionnaires assistant à la réunion et déclare en conséquence l'Assemblée régulièrement constituée et habilitée à délibérer valablement.

Après discussion, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture de la Présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes, le bilan et l'annexe dudit exercice ainsi que les opérations traduites par lesdits comptes et relatées dans le rapport.

L'Assemblée Générale approuve le résultat qui se traduit par un bénéfice net comptable de 36.083 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la Présidente pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un bénéfice de 36.083 Euros au compte Report à Nouveau qui sera ainsi devenu positif de 113.282 Euros.

Il est rappelé que la Société n'a pas distribué de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de la Présidente relatif aux conventions visées aux articles L 227 -10 et suivants du code de commerce, approuve les conventions relatées dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

Pouvoir est donné au porteur d'un original du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce qui dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par un actionnaire et le Président.

Monsieur Michael HERTSLET
Président



Monsieur Fabrice BAUMAN
Actionnaire

